

VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNUS  
(SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

	MONTANT en euros
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2024	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2023	0
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
<b>Montant restant à payer</b>	<b>0</b>

Revenu fiscal de référence 8 013

Nombre de parts 1

*Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.*

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer 0,00%

**Sauf action de votre part en 2024 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier :  [Déclarer en ligne](#)

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer [ici](#) pour déclarer en ligne.

## VOTRE FOYER

### ÉTAT CIVIL

FANDRE EMMANUEL

Né FANDRE

Date et lieu : 26/11/1951, REIMS (51)

n° fiscal : 06 70 475 580 145 C

Vous êtes divorcé ou séparé

N° d'accès en ligne : 9 836 649

### PERSONNES À CHARGE ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

## la déclaration automatique comment ça marche ?

### 1 Vérifiez toutes les données

- il ne doit rien manquer
- l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

### 2 si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire

Si non :  Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez [ici](#) pour déclarer en ligne



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr

## VOTRE ADRESSE

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2 RUE RAVELIN  
2024 84750 VIENS

*Si vous avez déménagé en 2023, vous devez impérativement déposer une déclaration en indiquant votre adresse au 1er janvier 2024.*

*Si vous avez déménagé après le 1er janvier 2024, vous devez uniquement déclarer votre nouvelle adresse dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr*



## VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR76 1562 9026 280X XXXX XXX0 134

BIC : CMCFR2AXXX

*Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».*



## VOTRE FOYER

## ÉTAT CIVIL

FANDRE EMMANUEL

Né FANDRE

Date et lieu : 26/11/1951, REIMS (51)

n° fiscal : 06 70 475 580 145 C

Vous êtes divorcé ou séparé

N° d'accès en ligne : 9 836 649

PERSONNES À CHARGE  
ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

la déclaration  
automatique  
comment ça marche ?

## 1 Vérifiez toutes les données

- il ne doit rien manquer
- l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

2 si tout est correct et complet,  
vous n'avez rien à faire

Sinon : Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez [ici](#) pour déclarer en ligne

Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr

## VOTRE ADRESSE

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2 RUE RAVELIN  
2024 84750 VIENS*Si vous avez déménagé en 2023, vous devez impérativement déposer une déclaration en indiquant votre adresse au 1er janvier 2024.**Si vous avez déménagé après le 1er janvier 2024, vous devez uniquement déclarer votre nouvelle adresse dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr*

## VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR76 1562 9026 280X XXXX XXX0 134

BIC : CMCIFR2AXXX

*Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».*

## VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
<b>PENSIONS RETRAITES</b>			
Pensions retraites (FANDRE EMMANUEL)	11 955	0	1AS
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
CARSAT HAUTS DE FRANCE	4 318	0	
KLESIA AGIRC ARRCC	3 976	0	
CIPAV	3 097	0	
INSTITUTION DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS	564	0	



### Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2023, pensez à les déclarer.



## VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
<strong>PENSIONS RETRAITES</strong>			
Pensions retraites (FANDRE EMMANUEL)	11 955	0	1AS
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
CARSAT HAUTS DE FRANCE	4 318	0	
KLESIA AGIRC ARRCC	3 976	0	
CIPAV	3 097	0	
INSTITUTION DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS	564	0	



### Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2023, pensez à les déclarer.



## AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2022



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

### VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2022

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://impots.gouv.fr/verifavis)

MME LEFEVRE LAURENCE  
1, RUE CAQUE  
51100 REIMS

02042

#### Vos références

##### Pour accéder à votre espace Particulier

##### Numéro fiscal :

Déclarant : 18 49 668 088 366 C

N° de déclarant en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 17457

Référence de l'avis : 10 05 A2 758 58

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

1, RUE CAQUE  
51100 REIMS

Numéro FIP : 020 03 94 1045527789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 29/07/2023

#### Votre situation

##### MONTANT DE VOTRE IMPÔT

383 €

#### Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** : Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier)

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.